

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du mercredi 24 juin 2020
Délibération n°2020-07

DÉLIBÉRATION N°2020-07 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du Mercredi 04 mars 2020.

Vu les dispositions code de l'éducation et notamment les articles L712-1 et L712-2 ;

Vu le décret n°2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte,

Vu le Règlement Intérieur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte mis à jour des modifications votées au CA du 25 avril 2017

Les 20 membres en exercice du Conseil d'administration ont été valablement convoqués en vue d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du mercredi 04 mars 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du mercredi 04 mars 2020 conformément au document en annexe.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	20	Nombre de votants (présents et représentés)	14
Membres en exercice	20	Nombre de membres représentés	3
Majorité absolue	11		
Quorum physique (budget)	11		
Nombre de pouvoirs	3		

Votants	14	Pour	14	Contre	0	Abstentions	0	Blancs	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---	--------	---

Délibération adoptée à l'unanimité

Document(s) en annexe(s) au présent extrait :

- Procès-Verbal de la Séance du mercredi 04 mars 2020

Fait à Dembéni, le 24 Juin 2020,

La Présidente du Conseil d'Administration du CUFR
Et par délégation son représentant



Abdou DAHALANI

Le Directeur du CUFR de Mayotte



Aurélien SIRI

Extrait transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier
des Universités le : **01 juil 2020**

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.

Certifié exécutoire le :

En application de l'article 21 du décret n° 2011-1299 précité, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un délai de 15 jours suivant leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.

Classée au registre des délibérations du Conseil d'Administration, consultable au secrétariat de Direction.
Document mis en ligne le :



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mercredi 04 Mars 2020

Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte
(CUFR)

La séance est ouverte à 09 h 12.

Membres du conseil d'administration (CA) présents ou représentés : cf. liste ci-jointe.

Quorum ordinaire : 11.

Quorum budgétaire et statutaire : 11 (majorité de l'effectif légal présente, 4 procurations).

Membres absents (excusés) :

Membres absents : M. Soibahadine IBRAHIM (Président du Conseil Départemental), M. Thierry GALARME (Représentant des activités économiques), M. Hugues DELOUTE (Personnalité extérieure), Mme Benoîse BEN ATHMANE (Représentante des usagers),

Invités absents (excusé) : M. Jean-François COLOMBET (Préfet de Mayotte),

Invité absent : M. Jean-Marc LELEU (Directeur Régional des Finances Publiques de Mayotte).

A l'ouverture de la séance, 11 personnes sont présentes sur les 20 membres composant le conseil d'administration, 4 procurations ont été données : M. Philippe AUGE (président de l'université partenaire de Montpellier) à M. Aurélien SIRI, Mme Bibi Echati MOUSSA représentée par Mme Anrafati COMBO, M. Jean-Louis ROSE (représenté par Mme Evelyne FONTAINE), Mme Catherine FONTAINE représentée par M. Ridjal ABDOULAHY.



PREAMBULE

Madame la Présidente tient à remercier au préalable la présence des membres pour cette première séance de l'année 2020 et tient à ce titre à leur présenter tous ses vœux pour cette nouvelle année calendaire.

Madame la Présidente tient également à souligner que l'année 2019 a vu la rédaction du premier Rapport d'évaluation du CUFR par le Hcéres et l'ouverture de nombreux concours internes.

Madame la Présidente tient à nouveau à féliciter l'ensemble des acteurs ayant participé et apporté leur concours à l'évaluation de l'établissement, et accueilli le comité d'experts du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) durant le mois de novembre.

Madame la Présidente annonce que le quorum ordinaire est atteint et demande si les membres du présent conseil souhaitent ajouter des questions diverses à l'ordre du jour.

Monsieur Aurélien SIRI demande la possibilité d'ajouter une question diverse relative aux coupures d'électricité récurrentes subies dernièrement sur l'ensemble du département et notamment les conséquences induites pour le CUFR.

Madame Claire GOLLETY demande également que soit abordé les problématiques de circulations rencontrées aux abords du CUFR.

Madame la Présidente annonce que ces points seront ajoutés au sein des questions diverses et présente l'ordre du jour porté à la connaissance des administrés.

Ordre du jour : en annexe 1.

Adoption de l'ordre du jour.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 PRÉSENTATION DU RAPORT DÉFINITIF Hcéres

Madame Anrafati COMBO introduit le premier point et précise préalablement que le rapport Hcéres a été rendu public le 26 février 2020 et qu'il inclut, comme cela est habituel, les observations du Directeur du CUFR.

Monsieur Aurélien SIRI présente les principaux éléments contenus au sein du rapport Hcéres et souligne le caractère globalement positif de cette première évaluation.

Monsieur Vincent EGEA souligne l'importance du travail fournit à la fois par le comité d'évaluation et le CUFR. Il explique qu'il est nécessaire de préciser aux intervenants extérieurs le rôle du Hcéres. Ce rapport est important pour l'établissement et il faut, à cet égard, saluer le travail considérable qu'a demandé la rédaction du rapport d'auto-évaluation.

Monsieur Benoit ROIG (Président de l'université de Nîmes) précise que l'université de Nîmes est ravie d'accompagner le CUFR. Il rejoint la direction du CUFR dans la volonté d'évoluer vers plus d'autonomie. Il souligne à cet égard que même si l'accompagnement des universités partenaires est assez confortable car associé à des universités qui ont un savoir-faire, la phase de montée en puissance du CUFR de Mayotte fera ressentir le besoin de rentrer dans une autonomie plus forte. Par expérience, il souligne que la difficulté majeure de cette phase de réside pas tant sur la partie enseignement mais bien plus sur la structuration administrative qui demeure primordiale. A ce titre, il souligne que les statuts définitifs de l'Université de Nîmes ont été adopté en 2012, et l'Université a dû faire face à une structuration administrative manquant d'optimisation au début. Il précise que l'Université de Nîmes sera toujours présente pour accompagner et faire part des écueils à ne pas reproduire. L'Université de Nîmes continuera à soutenir le CUFR de Mayotte pour assurer la pérennité et l'efficacité du Centre Universitaire et le faire évoluer en ce sens.

Monsieur Gilles HALBOUT souligne que ce rapport est effectivement très positif en comparaison d'autres rapports Hcéres dont il a pu prendre connaissance auparavant. Ainsi, il constate que des éléments positifs sont mis en exergue aussi bien dans le pilotage de l'établissement, la qualité de la formation et les orientations prises pour les étudiants du département...

Le Recteur précise que le renforcement des liens entre le CUFR, les collectivités locales et le Conseil Départemental, lequel détient les prérogatives d'une région, est une condition nécessaire à l'évolution institutionnelle du CUFR. Il ajoute que Monsieur le Président du Conseil Départemental est également très sensible à la qualité de l'évolution du CUFR et en conséquence le Conseil Départemental va renforcer son soutien au CUFR. Il est en ce sens très important de le souligner car c'est une remarque qui est forte dans ce rapport et tous les acteurs locaux en ont pris bonne note. Monsieur Gilles HALBOUT insiste sur la nécessité de ce renforcement de liens entre les institutions locales et le CUFR et « il se fera ». Cette évolution passera également avec des éléments significatifs concrets notamment la mise en place d'un schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche que tous les territoires de la République mettent en œuvre. Le Conseil Départemental aura la prérogative de la mise en place de Schéma Régional et actera de ce fait son engagement. C'est une manière de répondre à cette critique soulignée au sein du rapport Hcéres et Monsieur le Recteur mettra tout en œuvre afin que tous les acteurs s'y engagent.

Monsieur Aurélien SIRI souligne que parallèlement le CUFR s'engage également à répondre aux attentes et interrogations des élus du territoire.

Le Recteur note avec satisfaction l'ouverture d'une formation de préparation aux études de santé, ce qui permettra en tout état de cause de positionner le CUFR de Mayotte comme une future université de plein exercice et développer le CHM vers un CHU. Il demeure important à la lecture de ce rapport du Hcéres de dresser un bilan sur les axes à améliorer. La direction du CUFR, le Rectorat et les collectivités en ont pris bonne note et vont œuvrer en ce sens.

Monsieur DAHALANI souligne que « les signaux sont verts ». Il précise qu'à ce jour il existe une dynamique de direction centrale à Mayotte ouvrant une perspective d'orienter la recherche et l'opportunité de répondre à cette exigence. Il convient également de souligner les difficultés rencontrées pour un certain nombre de jeunes insulaires de réussir dans l'Hexagone. Cette opportunité doit nous engager à accélérer le développement du Centre Universitaire la conjoncture actuelle étant favorable pour progresser vers ces orientations. Le Conseil Départemental est favorable pour œuvrer en ce sens. Il souligne également que l'échelon national est favorable à ces perspectives et encourage l'ensemble des acteurs à accélérer cette dynamique.

En l'absence d'autres observations des membres du CA, Madame la Présidente propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

1.2 PRÉSENTATION DU PROJET DE CONTRACTUALISATION AVEC LE MESRI – VAGUE E – 2020/2024

Madame la Présidente invite M. Aurélien SIRI à présenter ce point d'information de l'ordre du jour.

Monsieur Aurélien SIRI explique préalablement que ce projet s'inscrit dans la continuité du rapport Hcéres, s'appuie sur les recommandations du rapport de l'IGAENR et vise à mettre en œuvre les politiques publiques en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

La stratégie immobilière demeure la problématique majeure à laquelle est confrontée le CUFR. Le développement des infrastructures implique de chercher des financements auprès des services de l'Etat mais également de mobiliser des financements européens.

Monsieur Aurélien SIRI souligne que les derniers évènements violents qui se sont produits à Dembéri conduisent à s'orienter vers une sécurisation accrue du site. L'exemple récent cyclone de Belna, où le CUFR a fait l'objet d'une réquisition, par Monsieur le maire de Dembéri afin d'accueillir des populations fragiles, a montré la nécessité de doter et d'équiper l'établissement des moyens nécessaires. A titre d'exemple, le groupe électrogène est aujourd'hui d'une capacité insuffisante.

Monsieur Aurélien SIRI développe l'offre des formations qui pourrait être ouverte dans les prochaines années (Master MEEF 2nd degré ; parcours accès santé ; diplôme d'étudiant-entrepreneur...).

S'agissant de la recherche, une première entité labellisée pourrait voir le jour, permettant ainsi de mettre en exergue et d'améliorer la visibilité de la recherche à Mayotte.

Il faut développer les dispositifs d'orientation des étudiants qui à l'heure présente sont inexistant au CUFR et améliorer les conditions de travail des étudiants. En ce sens, nous pourrions envisager, suite à un raccordement de l'établissement à la fibre optique, d'ouvrir le wifi à nos étudiants.

Il conviendrait également de poursuivre la réflexion engagée sur le développement des œuvres universitaires à Mayotte. Le CUFR, avec le soutien du Rectorat, est actuellement dans une phase de négociation avec le CNOUS pour la création d'une antenne du CROUS de La Réunion à Mayotte. Cette antenne permettrait de gérer les aides spécifiques, les bourses de l'enseignement supérieur sur critères sociaux, la CVEC et la restauration universitaire.

La cible vers laquelle nous devons tendre, et qui constituerait l'aboutissement de la réalisation des axes stratégiques précédemment développés, serait l'évolution institutionnelle du CUFR, c'est-à-dire le changement de statut d'EPA en EPSCP.

Il existe actuellement des documents stratégiques en cours de rédaction. Tous ces éléments vont permettre d'enrichir le contrat. Pour atteindre cet objectif nous devons tous nous unir afin de l'atteindre.

En ce sens nous pouvons envisager à terme la création d'un institut pour les infirmiers qui serait rattaché directement à l'établissement au même titre que l'INSPE de la Réunion.

Madame la Présidente remercie le directeur pour l'ensemble de cette présentation.

Monsieur Zainal CHARAFUDINE demande si le CUFR est régulièrement consulté dans le cadre de l'élaboration du PLU de la ville?

Monsieur Ridjal ABDOULAHI explique que le CUFR n'est pas membre des comités de l'agglomération de Dembéri. Il serait cependant judicieux que le CUFR y soit associé sur les questions foncières.

Monsieur Aurélien SIRI précise que l'élaboration du schéma directeur immobilier amène le CUFR de Mayotte et la municipalité à échanger sur ce sujet. Le programmiste pourra dire si le CUFR a encore la possibilité d'optimiser l'occupation du site actuel. La commune a notamment déjà été alertée sur les difficultés de circulation aux abords du CUFR et sur la nécessité d'engager une réflexion sur l'aménagement d'un parking public à proximité du CUFR et du Collège de Dembéri.

Monsieur Aurélien SIRI tient à souligner que le projet d'extension du CUFR contraindra à déplacer le parking actuel sur le plateau sportif et la commune a proposé de mettre à disposition du CUFR les équipements sportifs communaux.

Pour la municipalité, l'immobilier relève des prérogatives de la CADEMA et en ce sens les décisions seront prises à ce niveau en concertation avec le maire. La CADEMA a une compétence aménagement et urbanisme mais également dans l'élaboration du PLUI (PLU intercommunal).

Monsieur DAHALANI pense qu'il faudrait saisir l'opportunité pour positionner le financement du CUFR dans les investissements de Mayotte. Le CUFR devrait prendre sa place au même titre que l'aéroport, pour qu'il y ait une cohérence sur du long terme. Il faut ainsi être encore plus ambitieux et développer le CUFR. Il est important que nous ayons en interne un référent immobilier afin de suivre les dossiers afférents à cette thématique. Il convient de constater la vitesse à laquelle le foncier est occupé, parfois « squatté », il faut en conséquence que l'on s'assure de prendre toute notre place dans cette entreprise.

Sur le plan pédagogique, Monsieur DAHALANI propose d'envisager le développement de l'apprentissage du portugais, de l'arabe et du chinois qui pourraient trouver naturellement leurs places au regard de la position géographique de Mayotte. Avec l'ouverture de l'entrepreneuriat, il faut développer l'apprentissage de ces trois langues qui nous positionnent dans la région. Ce serait à son sens une ouverture importante.

Concernant le projet PEPITE Mayotte, Monsieur DAHALANI suggère la participation de partenaires comme l'OFB et le Parc naturel marin, car « l'économie bleue » demeure une source importante d'emplois. La mer va être un espace économique important. Il serait ainsi judicieux que le Parc naturel marin de Mayotte s'associe à cette dynamique.

Monsieur le Recteur précise que l'engagement pris le Président de la République d'ouvrir des formations pour les futurs enseignants du second degré à Mayotte se précise. Les titulaires aujourd'hui ont été formés dans les ESPE dans les différentes académies. Nous allons faire du second degré dans le cadre d'un concours spécifique recrutement à BAC +3 avec à l'issue une formation jusqu'à BAC +5 dans le cadre d'un concours national. Au même titre que pour le concours de Professeur des Ecoles, des centres d'examen à Mayotte, à La Réunion et certainement en région parisienne seront mis en place. Ce projet va être construit graduellement. Il faut en sens entrevoir un délai d'un an entre la sortie du décret et le concours lui-même, pour pouvoir organiser les concours l'année prochaine et la première promotion à l'issue. Les premières disciplines seront les Mathématique, les Sciences de la Vie et peut être l'anglais. Les lettres et l'histoire géographie arriveront dans une seconde phase. Ce seront les 5 disciplines pour lesquelles cette formation sera ouverte *ab initio*. Nous avons à ce jour moins de titulaires que de contractuels et certains postes ne sont pas pourvus. Ce constat est bloquant pour le développement de l'île. Plus le recrutement de contractuels est important, plus on fragilise le développement de l'île sur un vivier qui pourrait se développer sur le plan économique. A ce titre nous pouvons constater qu'un grand nombre de personnes issues des filières « ingénierie » quittent les entreprises pour venir enseigner en raison d'une rémunération plus conséquente. Ainsi, se former à Mayotte représente deux ans de formation sur le département. L'enseignement à Mayotte est différent des autres départements car il faut prendre en considération les spécificités de notre territoire. Avec le passage en Rectorat de plein exercice et le changement de l'organisation territoriale de l'Etat, les DRRT relève des rectorats désormais DRARI. Le recteur pourra être accompagné par un.e chargé.e de mission qui aura en charge de développer l'entrepreneuriat et la technologie de Mayotte. Le projet PEPITE Mayotte en est un élément important.

En l'absence d'autres observations des membres du CA, Madame la Présidente propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

1.3 BUDGET RECTIFICATIF N°1 – 2020

Madame la Présidente invite Madame Onja ANDRIAMIANDRA à présenter ce point d'information de l'ordre du jour.

Madame Onja ANDRIAMIANDRA présente aux membres du présent Conseil l'ensemble des documents portés à leur connaissance.

Madame la Présidente remercie Madame Onja ANDRIAMIANDRA pour la présentation de ce point porté à l'ordre du jour.

En l'absence d'observations des membres du CA, Madame la Présidente propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

1.4 PRÉSENTATION DE LA CONVENTION CPGE / CUFR

Madame la Présidente invite Monsieur Aurélien SIRI à présenter ce point d'information de l'ordre du jour.

Un projet de convention est en cours d'élaboration entre le CUFR et le Lycée Y. Bamana. Cette convention de partenariat aura pour objet de faciliter l'inscription cumulative des élèves des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE), de première et de deuxième année, dans la formation de licence de Mathématiques Générales proposée par le CUFR.

Cette convention prévoit les modalités d'inscription en 1^{ère} ou 2^{ème} année de licence, les modalités de validation des crédits, les modalités d'examens et de poursuites d'études ainsi que les services qui seront proposés aux étudiants.

Les élèves de CPGE seraient dispensés de l'assiduité aux enseignements et aux examens selon certaines modalités. Par exemple : l'élève ne participerait qu'à la session 2 qui a lieu au mois de juin sous la forme d'une unique session d'évaluation « examens terminaux ».

Cette convention entrera en vigueur à sa date de signature pour une durée de 5 ans.

Cette convention doit encore faire l'objet d'échanges entre le CUFR et le Rectorat, le Lycée Y. Bamana et le département Sciences et Technologies du CUFR ainsi que le Pôle Formation et Vie étudiante du CUFR. La compatibilité de certaines stipulations avec le règlement d'examen de l'Université partenaire de Montpellier doit être vérifiée. Par exemple : il n'existe pas d'AJAC à l'UM.

La version stabilisée sera présentée aux membres du Conseil d'administration si possible lors de la prochaine séance.

En l'absence d'observations des membres du CA, Madame la Présidente propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

1.5 PRÉSENTATION DES ÉLECTIONS PARTIELLES DES REPRÉSENTANTS DU COLLEGE A AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CUFR DE MAYOTTE – SCRUTIN DU 29 AVRIL 2020

Madame la Présidente invite Madame Daouya BERKA à présenter ce point d'information de l'ordre du jour.

Madame Daouya BERKA rappelle à titre liminaire que l'organisation de ces élections fait suite à la démission de Monsieur Nicolas LEROY lequel a été élu au sein du Conseil national des universités et n'a pu en conséquence cumuler ces deux mandats.

Madame Daouya BERKA présente l'ensemble des documents portés à la connaissance des membres du présent conseil.

Madame la Présidente remercie Madame Daouya BERKA pour la présentation de ce point porté à l'ordre du jour.

Monsieur Benoit ROIG tient à faire part aux membres du présent Conseil que Monsieur Nicolas ROIG a dû démissionner à contre cœur, les dispositions légales lui ayant imposé de ne pas cumuler ces deux mandats.

En l'absence d'observations des membres du CA, Madame la Présidente propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

1.6 RELEVÉ DE CONCLUSION DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE DU 05 FÉVRIER 2020

Madame la Présidente invite Monsieur Aurélien SIRI à présenter ce point d'information de l'ordre du jour.

Le procès-verbal retrace les échanges entre les membres de la Commission scientifique qui s'est réunie le 5 février 2020.

Cinq points étaient à l'ordre du jour ainsi que trois questions diverses.

Il a notamment été abordé :

- l'amorce d'une réflexion sur la mise en place au CUFR d'une prime d'encadrement et de recherche pour les enseignants-chercheurs, conformément à la réglementation ;
- la question de la revalorisation du plafond du forfait hébergement lors des missions dans le laboratoire de rattachement des enseignants-chercheurs. La commission scientifique a émis un avis favorable à une révision du forfait mais laisse la direction de l'établissement évaluer son montant et son mode d'attribution, dans le cadre d'un dialogue au sein d'autres instances de l'établissement (CODIR, CTE) ;
- la création d'un Site d'étude en écologie globale (SEEG) à Mayotte. Les SEEG sont des lieux ou des terrains où se développent des études consacrées à l'écologie, la biodiversité, les interactions hommes-milieux (par ex. le site de la Camargue en Provence). La création de ce site serait un élément fédérateur sur les conséquences des phénomènes géologiques à Mayotte qui permettrait de développer une recherche au service des habitants de Mayotte par le biais de la science participative ;
- la tenue d'un atelier de travail au CUFR le 13.02.2020 dans le cadre de la préparation des nouveaux fonds européens 2020-2027 axé sur la recherche et innovation. Le CUFR est intervenu en tant que co-organisateur avec la Chambre de commerce et d'industrie de Mayotte, et en tant qu'établissement public d'enseignement supérieur et de recherche. Cet atelier a permis de faire le bilan de la période en cours et l'élaboration du nouveau programme. La participation du CUFR a été l'occasion de donner un avis sur la programmation de la période qui se termine. Le CUFR a également eu l'opportunité d'exprimer les besoins et les sujets qui pourraient être intégrés dans le nouveau programme ;
- la question de l'appui à la recherche par un soutien administratif au montage et à la gestion des projets de recherche. Cette compétence est actuellement manquante au CUFR mais doit être pensée globalement dans le cadre d'une évolution de l'organisation administrative de l'établissement répondant aux enjeux stratégiques de l'établissement.

En l'absence d'autres observations des membres du CA, Madame la Présidente propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

POINTS SOUMIS AU VOTE

2 PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 DÉCEMBRE 2019

Madame la Présidente présente ce point inscrit à l'ordre du jour en rappelant les éléments abordés au sein de ce Procès-Verbal.

En l'absence d'observations des membres du Conseil d'Administration, Madame la Présidente soumet le Procès-Verbal du Conseil d'administration du 4 décembre 2019 au vote de membres.

Approbation Procès-Verbal du Conseil d'administration du 4 décembre 2019 : Adoption à l'unanimité (Délibération n°2020-01).

3 FIXATION DU SEUIL D'IMMOBILISATION ET DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS CORPORELS ET INCORPORELS DU CUFR

Madame la Présidente laisse la parole à Madame Onja ANDRIAMIANDRA, Directrice des Affaires Financières et de la Recherche du CUFR de Mayotte, afin de présenter ce point à l'ordre du jour.

Il s'agit de soumettre au vote du Conseil d'administration le seuil d'immobilisation et la durée d'amortissement de différentes catégories d'immobilisations.

Pour mémoire :

L'amortissement comptable d'un bien est l'étalement de son coût d'acquisition sur sa durée d'utilisation.

Il représente la perte de valeur d'un bien due à l'usure du temps ou de l'obsolescence.

Un bien amorti est un bien immobilisé dont la durée d'usage est fixée au-delà d'un an et dont la valeur d'acquisition est supérieure ou égale au seuil fixé par le conseil d'administration.

Le mode d'amortissement applicable est l'amortissement linéaire au *prorata temporis* à compter de la date de mise en service du bien (conformément à la réglementation M9).

La durée d'amortissement varie selon la nature des immobilisations. L'amortissement est appliqué de la même manière pour tous les actifs de même nature ayant des conditions d'utilisation identiques.

- Le seuil d'immobilisation applicable reste le seuil réglementaire défini dans l'instruction M9 commune à tous les établissements d'enseignements supérieurs publics. Ce seuil est fixé à 800€ unitaire hors taxe.
- La durée proposée sur le tableau mis à votre disposition pour chaque nature de biens est soumise au vote du Conseil d'administration et tient compte de l'utilisation du CUFR et de spécificité du territoire (utilisation intensive, climat tropical, matériels exposés aux intempéries générant une usure accélérée...)

Cette proposition permet d'une part de prendre en compte l'ensemble de ces contraintes et d'autre part le renouvellement des biens sur une durée plus courte.

Seule la durée du matériel informatique pour les ordinateurs portables change par rapport à la durée pratiquée au CUFR pour tenir compte de la réglementation de la DGFiP. Elle passe de 5 à 3 ans.

- Le projet de délibération joint est également soumis à votre approbation.

Madame Onja ANDRIAMIANDRA remercie les membres du présent conseil pour l'attention portée à cette présentation.

Monsieur Zainal CHARAFLOUDINE souligne que cette proposition semble cohérente avec le plan comptable.

Madame Daouya BERKA précise que ces modifications s'inscrivent dans un objectif de se conformer à la réglementation.

En l'absence d'observations des membres du Conseil d'Administration, Madame la Présidente soumet la modification de la fixation du seuil d'immobilisation et de la durée d'amortissement des biens corporels et incorporels du CUFR au vote de membres.

Approbation la modification de la fixation du seuil d'immobilisation et de la durée d'amortissement des biens corporels et incorporels du CUFR : Adoption à l'unanimité à 09 h 40 (Délibération n°2020-02).

4 COMPTE FINANCIER 2019

Madame la Présidente laisse la parole à Madame Onja ANDRIAMIANDRA, Directrice des Affaires Financières du CUFR de Mayotte, afin de présenter ce point à l'ordre du jour.

Madame Onja ANDRIAMIANDRA présente les documents portés à la connaissance des membres du présent conseil.

Un tableau prenant en compte une rectification en erreur matérielle est distribué préalablement aux membres du conseil (tableau 1).

Le compte financier est le résultat d'un travail mené conjointement par l'ordonnateur et l'agent comptable conformément aux dispositions du décret GBCP. Il est élaboré à la fin de chaque exercice. Il retrace l'ensemble des opérations réalisées entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019, et est présenté pour la troisième année en mode GBCP. Cette présentation prévoit une comptabilité budgétaire d'engagement, un budget de caisse et renforce la vision pluriannuelle du budget. Il s'appuie sur deux sources d'information : la comptabilité budgétaire et la comptabilité patrimoniale.

Le rapport de gestion présente l'exécution budgétaire 2019, puis analyse les principaux postes de recettes et de dépenses au regard des dernières prévisions votées.

Le budget initial a été voté le 29 novembre 2018 et complété par un budget rectificatif voté par le Conseil d'administration le 04 décembre 2019.

Pour rappel, les chiffres des prévisions budgétaires présentaient :

- un solde budgétaire déficitaire de 501 361,64 €
- un prélèvement sur la trésorerie de 501 361,64 €
- un résultat positif de 412 632,26 €
- une capacité d'autofinancement de 665 393,73 €
- un prélèvement sur le fonds de roulement de 501 361,64 €

L'exécution budgétaire en 2019 fait ressortir :

- un solde budgétaire positif de 7 634,48 €
- un abondement de trésorerie de 446 905.13 €
- un résultat positif de 560 874.66 €
- une capacité d'autofinancement de 858 555.53 €
- un prélèvement sur fonds de roulement de 149 877 €

L'année 2019 est marquée par le changement de responsable financier en fin d'exercice qui a impacté fortement l'exécution budgétaire. La responsable du Pôle finances et Recherche a pris ses fonctions fin août et l'agent comptable intérimaire remplaçant l'agent comptable en adjonction de service en congé de maternité depuis octobre n'a été nommé que le 09 décembre rendant difficile la prise en charge en comptabilité des opérations de fin d'exercice.

En 2019, les indicateurs d'exécution budgétaire sont positifs. L'exécution montre que le CUFR dégage des ressources internes pour financer ses investissements.

Pour conclure, le CUFR de Mayotte présente une situation financière saine lui permettant de se développer et assumer son rôle de service public.

Monsieur le Recteur tient à souligner que les services du Rectorat et du CUFR ont beaucoup interagir en matière de contrôle de budgétaire et de légalité. Il tient à féliciter l'ensemble du personnel du service Affaires Financières et Recherche pour la qualité des comptes et présentant un fonds de roulement très sain presque trop en ces temps où l'Etat regarde où il pourrait prélever. Il tient également à préciser que dans une démarche de passage de l'établissement aux responsabilités et compétences élargies, le CUFR devrait gérer la masse salariale et en conséquence le fonds de roulement serait revu à la baisse au regard des flux financiers qui passeraient d'une année à une semaine.

Madame Claire GOLLETY précise que concernant les dettes, 46% correspondent à des factures toujours impayées, ce qui pose des problèmes dans le travail avec des fournisseurs qui refusent de travailler avec le CUFR ou des intervenants extérieurs qui refusent de se déplacer à Mayotte car ils ne n'ont pas été payés depuis 6 mois. Le faible temps de présence de l'agent comptable au CUFR de Mayotte constitue un problème pour le fonctionnement quotidien du CUFR. N'y a-t-il pas certains paiements qui pourraient être régularisés plus rapidement ?

Madame Valérie ETHEVE explique qu'en grande partie il s'avère difficile de traiter plus rapidement car toutes les mises en paiement relevant de missions demandent un peu plus de temps de traitement. Madame Valérie ETHEVE précise qu'elle est présente 4 heures par semaine au CUFR et qu'elle a été nommée le **28** décembre, en conséquence le délai était trop court pour tout traiter.

Monsieur Aurélien SIRI précise que cette situation existe depuis plusieurs années. La direction a informé par courrier, à plusieurs reprises, le Directeur Régional des Finances Publiques (DRFIP). Le DRFIP n'a malheureusement pas les moyens d'augmenter la durée de l'adjonction de service. Tous les inspecteurs des Finances Publiques du Département de Mayotte ont une adjonction de service d'une demi-journée sur le territoire. En conséquence, le CUFR a décidé, dans le cadre de la campagne d'emploi 2020, de mettre en priorité le recrutement d'un agent comptable afin d'être autonome. Le DRFIP a salué cette démarche au regard de sa difficulté à pouvoir nous aider.

Madame Valérie ETHEVE précise que les subventions sont les principales ressources des universités même si les ressources propres croissent d'année en année.

Concernant les dépenses elles sont composées de dépenses de fonctionnement et d'investissement majoritairement. Le fonctionnement présente une hausse de +34% par rapport à 2018.

L'augmentation des dépenses caractérise bien une évolution du CUFR et de l'activité qui est positive.

Concernant les Immobilisations :

En comptabilité, il n'est pas inscrit le bâtiment et la valeur du terrain.

A ce jour, concernant la mise à disposition par la commune et le Conseil Départemental des terrains et des immeubles, il convient de préciser qu'aucune des conventions n'a été inscrite dans les comptes de l'Etat.

Pour la commune de Dembéri la rédaction d'une convention est en prévision pour le montant du terrain et une régularisation de l'acte de cession est en cours. Madame Daouya BERKA précise qu'en ce qui concerne la convention de cession des terrains entre la Commune de Dembéri et le CUFR, il a été constaté la mention d'une parcelle n'appartenant pas à la commune de Dembéri.

Valérie Ethève explique que la somme de 518 000 € inscrite dans les autres dettes, correspond à des comptes de recettes car les titres émis n'ont pas été rapprochés entre la caisse et le tiers.

Les dettes fournisseurs représentent des factures non payées en grande partie mais seront payées en 2020.

Les autres dettes représentent des rapprochements qui n'ont pas pu être faits.

Sur le patrimoine on voit d'année en année que l'université évolue.

En l'absence d'observations des membres du Conseil d'Administration, Madame la Présidente soumet les tableaux, au vote des membres.

Les tableaux suivants sont soumis au vote des administrateurs :

Tableau des emplois : Adopté à l'unanimité à 12h09

Tableau des autorisations budgétaires en exécutions : Adopté à l'unanimité à 12h09

Tableau par origine et destination des dépenses et recettes : Adopté à l'unanimité à 12h10

Tableau d'équilibre financier : Adopté à l'unanimité à 12h11

Tableau 6 : Situation patrimoniale du CUFR : Adopté à l'unanimité à 12h12.

En l'absence d'observations des membres du Conseil d'Administration, Madame la Présidente soumet le compte financier 2019 au vote de membres du présent conseil.

Approbation du Compte financier 2019 : Adoption à l'unanimité à 12 h 13 (Délibération n°2020-03)

5 PRESENTATION DU BILAN DES ACTIONS CVEC 2018/2019

Madame la Présidente laisse la parole à Madame Chadia BOUDARSSA, Responsable du Pôle Formation et Vie Etudiante du CUFR de Mayotte, afin de présenter ce point à l'ordre du jour.

Madame Chadia BOUDARSSA présente l'ensemble des documents portés à la connaissance des membres du présent conseil.

Madame Claire GOLLETTY demande confirmation de ce que la somme de 1400€ allouée au titre des animations sportives ne concernerait que de 20 à 30 étudiants.

Madame Chadia BOUDARSSA précise qu'il y a environ une quarantaine d'étudiants qui profitent de ce dispositif et qu'il serait envisageable de développer davantage cette activité. Cette activité est animée par un éducateur sportif mis à disposition.

En l'absence d'observations des membres du Conseil d'Administration, Madame la Présidente soumet le Bilan des Actions CVEC pour l'année universitaire 2018-2019 au vote de membres.

Approbation du Bilan des Actions CVEC pour l'année universitaire 2018-2019 : Adoption à l'unanimité à 12 h 37 (Délibération n°2020-04)

6 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « L'AMICALE » DES PERSONNELS

Madame la Présidente laisse la parole à Madame Manon SQUADRELLI, Présidente de l'association l'« Amicale » des personnels, pour présenter ce point à l'ordre du jour.

Cette Amicale a été créé l'année dernière. Elle a comme but premier la cohésion entre tous les membres et les familles des personnels du CUFR autour d'évènement culturels, sportifs et excursions. Elle comporte également un pôle solidarité.

Conformément à ses statuts, l'Amicale a pour objet de :

- Favoriser et créer les conditions d'une cohésion entre tous les personnels du centre
- Favoriser l'entraide et la solidarité entre tous les personnels du centre
- Soutenir toutes actions ou projets répondant à cet objectif notamment en réalisant des activités festives, récréatives ou sportives au bénéfice des personnels du centre en obtenant par l'effet du nombre des tarifs avantageux sur des prestations, services ou objets par des achats groupés.

La demande de subvention faite par l'Amicale s'élève à un montant de 13 000€ (Treize mille Euros).

Comme détaillé dans le budget prévisionnel que les membres de céans trouveront en annexe, la subvention servira à soutenir cette jeune et dynamique association dans son fonctionnement général mais aussi pour les activités qui ont été plébiscitées par les personnels suite à un sondage et pour lesquelles l'Amicale a déjà démarché des prestataires et rédigé des conventions pour obtenir des tarifs préférentiels pour ses adhérents.

Ainsi, sont annexés en accompagnement de cette demande 11 documents listés ci-après :

- Annexe 1 : Le descriptif des projets envisagés
- Annexe 2 : Le budget prévisionnel détaillé
- Annexe 3 L'exploitation du sondage du personnel
- Annexe 4 : 3 conventions de prestation de service pour tarif préférentiel
- Annexe 5 : Les affiches et plaquettes d'activités
- Annexe 6.1 : Le récépissé de déclaration de l'association en préfecture
- Annexe 6.2 : Les statuts de l'association
- Annexe 6.3 La liste des dirigeants de l'association

Sur le plan des activités, il est d'ores et déjà prévu de mettre en place avec nos partenaires des cours de yoga, un pôle sportif, un pôle excursion avec lagon aventure...

Concernant la solidarité, certains axes sont actuellement en cours de développement : covoiturage, accueil de nouveaux arrivants, espace où chacun pourrait vendre ses meubles...

Pour l'instant, l'Association a mis en place une cagnotte pour les départs, les décès...
Les recettes prévues s'élèvent à un montant de 5 000€.

Madame Manon SQUADRELLI souligne que l'Association est actuellement au stade embryonnaire mais ses actions semblent prometteuses. Un soutien financier serait appréciable afin de permettre à cette association de prendre de l'élan.

Madame Anrafati COMBO précise que le présent conseil avait demandé à cette association de produire un certain nombre de pièces lors du dernier CA afin de permettre d'avoir plus de visibilité sur les objectifs et les perspectives financières de cette jeune association.

L'ensemble des documents exigés a été porté à la connaissance des membres du Conseil dans le cadre de la présente séance.

Nous pouvons en conséquence souligner cette bonne initiative qui participe au bien être des agents sur place et ceux qui vont rejoindrons le CUFR de Mayotte.

Madame la Présidente du Conseil d'Administration entend saluer encore une fois cette initiative.

Madame Claire GOLETTY demande sur quel budget interne du CUFR serait prélevé le soutien financier.

Madame Onja ANDRIAMIANDRA précise qu'une ligne budgétaire est prévue à l'effet de soutenir les associations et autres demandes de cet ordre.

Monsieur Aurélien SIRI précise qu'il est important que l'établissement puisse donner cette impulsion. Il s'agit d'une première demande qui revêt une aide au démarrage pour mettre en place les actions et lever par la suite d'autres fonds.

Madame la Présidente précise que l'Association devra procéder à la présentation d'un bilan l'année prochaine sur l'utilisation du soutien financier qui aura été accordé.

En l'absence d'autres observations des membres du Conseil d'Administration, Madame la Présidente soumet la demande de subvention de l'Association l' « Amicale » des personnels pour un montant de treize mille Euros au vote des membres du présent Conseil.

Approbation de l'octroi d'une subvention à l'Association l' « Amicale » des personnels pour un montant de treize mille Euros : Adoption à l'unanimité à 12 h 37 (1 vote contre) (Délibération n°2020-06)

7 TAUX VACATIONS DES AGENTS NON TITULAIRES (ANT), DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE, DE SANTE, ET MEDECINE

Madame la Présidente laisse la parole à Monsieur Fortuné DEMBI, Directeur des Ressources Humaines du CUFR de Mayotte, afin de présenter ce point à l'ordre du jour.

Ce point de l'ordre du jour s'inscrit dans le cadre d'une modification des taux mentionnés dans la délibération n°2018-46 du Conseil d'administration du CUFR.

L'objectif poursuivi par cette mesure est de s'aligner sur un barème qui existe déjà mais également de pouvoir intégrer les personnels du secteur santé et social.

Madame Daouya BERKA souligne qu'il s'agit pour l'établissement d'aligner les agents titulaires et non titulaires sur la même grille.

Il s'avérait également opportun de mettre notamment en place une grille pour les personnels de santé. A ce titre, le CUFR a pris contact avec un médecin agréé par la sécurité sociale lequel a accepté de s'engager auprès de l'établissement dans le cadre de la médecine préventive. Nous conventionnerons donc avec lui à l'issue de la délibération. Le montant de ses prestations va se baser sur les grilles de la sécurité sociale.

Madame Claire GOLETTY exprime sa surprise quant à la diminution des montants par rapport de la délibération antérieure. Elle pense que cette modification va conduire à une perte d'attractivité.

Madame Daouya BERKA explique que cette modification s'inscrit dans le cadre de l'application des dispositions légales et qu'elle ne concerne pas les heures complémentaires effectuées par les agents

En tout état de cause, le CUFR verra l'impact de cette mesure à l'usage et aura toujours la possibilité de revoir ces taux s'il rencontre des difficultés durant l'année universitaire.

En l'absence d'autres observations des membres du Conseil d'Administration, Madame la Présidente soumet la modification des taux vacations des agents non titulaires (ANT), de la filière administrative, de santé, et médecine au vote des membres du présent Conseil.

Approbation de la modification des taux vacations des agents non titulaires (ANT), de la filière administrative, de santé, et médecine : Adoption à la majorité à 12 h 46 (1 vote contre) (Délibération n°2020-05)

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Aurélien SIRI présente les conséquences pour le CUFR de Mayotte des coupures d'électricité et d'eau des mois de janvier et février 2020

Le début d'année 2020 a été marqué à Mayotte par des coupures répétées d'électricité et d'eau. Celles-ci ont perturbé le fonctionnement de l'établissement. En effet, le CUFR de Mayotte a été contraint de fermer administrativement le 10 février 2020 (arrêté n° 2020-38) et le 14 février 2020 (arrêté n° 2020-39).

Les coupures d'électricité et d'eau ont impacté le CUFR, d'une part, sur le plan informatique, d'autre part, en ce qui concerne la recherche.

I. L'impact des coupures électriques porte sur les infrastructures informatiques, les équipements terminaux et le fonctionnement des services utilisateurs du système d'information.

En ce qui concerne les infrastructures, les premières coupures ont montré que l'onduleur existant ne tenait pas le choc. Le Centre de ressources informatiques (CRI) a été contraint de le changer en urgence par un matériel temporaire, car insuffisamment dimensionné (pas de stock de modèles d'onduleurs capacitifs sur l'île), et de passer commande du matériel nécessaire (8 semaines de délai).

Les coupures suivantes ont fini par mettre hors service deux serveurs sur les quatre utilisés. Le CRI a, dans un premier temps, rapatrié les applications majeures sur les deux serveurs restants, occasionnant d'abord une indisponibilité totale puis un service limité, aux limites de fonctionnement des serveurs restants. Il a fallu plusieurs jours aux personnels du CRI pour configurer deux serveurs et y répartir les applications pour revenir à un fonctionnement nominal.

Relativement aux équipements terminaux, en l'occurrence les imprimantes, les PC, les écrans, le CRI n'a pas constaté d'impact direct, les conséquences pouvant néanmoins être différentes. En revanche, le système de contrôle d'accès et en particulier les centrales de commande ont souffert de ces coupures, entraînant un fonctionnement aléatoire des fermetures de portes. Certains enseignants se sont retrouvés enfermés dans leurs salles de classe et des locaux contenant du matériel n'ont plus été sécurisés.

Enfin, s'agissant du fonctionnement des services utilisateurs, l'usage très dégradé des équipements et applications a entraîné une perte d'activité estimée par certains services à une journée par semaine.

II. Le laboratoire contient des équipements coûteux et fragiles (cf. Tableau 1). La répétition des coupures électriques endommage ces équipements et peut avec le temps les mettre hors d'usage. Pour remédier à ces problèmes le CUFR a mis en place des onduleurs, mais lorsque les coupures sont trop longues les batteries des onduleurs finissent par s'arrêter. De plus, les batteries des onduleurs souffrent elles-mêmes des coupures et rendent les onduleurs inopérants (comme cela a été le cas sur la coupure du 05/02/2020).

L'arrêt prolongé d'un congélateur -80°C entraîne une remontée rapide de la température à l'intérieur de l'appareil et par conséquent l'intégrité des échantillons présents peut être atteinte (et décelée que le jour des analyses). La destruction avant analyse d'échantillons biologiques prélevés dans des régions reculées comme les îles éparses ou le Mozambique, où les conditions d'accès sont compliquées et coûteuses peuvent lourdement pénaliser des projets de recherches (pour information la dernière campagne avec le Marion Dufresne a coûté approximativement 1,5 M€). Les pertes financières associées peuvent atteindre des centaines voire des milliers d'euros (projet du Xème FED « EPICURE » : prélèvements de tissus de poissons sur les îles éparses = 30 jours x 5000 € /jr = 150 000 €). Une nouvelle campagne d'échantillonnage n'est pas toujours possible et même si elle a lieu les échantillons ne peuvent pas toujours être remplacés.

Les équipements de laboratoire demandent un entretien très spécialisé et celui-ci est pratiquement toujours externalisé vers des entreprises non présentes dans l'océan Indien. Les coûts de la prise en charge d'un technicien sur le territoire pour une remise en état sont très élevés et ne pourraient pas être mutualisés pour plusieurs équipements ou entre plusieurs organismes. C'est donc plusieurs dizaines de milliers d'euros à prendre en charge par le CUFR en cas d'intervention pour remise en état. Enfin, les coupures de longues durées entraînent la fermeture de l'établissement, ce qui remet en cause le bon déroulement des expérimentations au laboratoire et des campagnes d'échantillonnages. Cela représente une perte nette de journées de travail, que ce soit dans le cadre de contrats de recherche impliquant des ingénieurs payés pour une durée déterminée (106 € par jour par ingénieur) ou dans le cadre de la formation par la recherche qui implique des projets d'étudiants en stage de licence ou master. En écologie marine, les conditions requises pour l'échantillonnage ne peuvent pas se substituer entre saison humide et saison sèche. Les jours perdus d'échantillonnage ne peuvent donc pas être remplacés, ce qui amoindri la portée scientifique et la valorisation qui peut être faite sur les données finalement acquises.

En fin de compte, c'est la qualité de la recherche scientifique à Mayotte et la compétitivité des étudiants mahorais qui sont remis en cause.

Une estimation des impacts financiers de cet épisode sur le CUFR est portée à la connaissance des administrateurs par le tableau ci-dessous.

Matériel	Coût (euros)
Autoclave	12 000
Centrifugeuse	4 500
Congélateur	400
Congélateur	450
Congélateur -80°C * 2	30 000
Conteneur -20°C	2 500
Four à mouffle	3 500
Générateur azote liquide	20 000
Lyophilisateur	15 000
Machine à glace	3 000
Microscope à fluorescence	15 000
Osmomètre	15 000
Réfrigérateur	400
Spectrophotomètre lecteur de plaques	5 000
Tamiseuse	4 000
Vibrobroyeur	7 000

Circulation aux abords du CUFR.

Madame Claire GOLETTY précise préalablement que les problèmes de parking et de flux avec les heures de pointe avaient déjà été soulevés lors d'une précédente séance auprès des membres du présent Conseil. Il avait été notamment abordé l'impossibilité d'une circulation en double sens sur la rue qui permet l'accès au parking, certaines voitures garées sur la chaussée empêchant cette possibilité.

Madame Claire GOLLETY aimeraient prendre connaissance de l'avancée du CUFR sur ces points.

Monsieur Aurélien SIRI explique que la direction n'a pas été contactée par la mairie malgré les sollicitations du CUFR sur ce point et la participation de la commune au présent conseil.

Monsieur Ridjal ABDOULAHY précise que le CUFR devrait obtenir un rendez-vous à partir du 23 mars 2020.

Monsieur Aurélien SIRI tient à préciser que nous sommes actuellement dans une période d'élections municipales qui peut expliquer une certaine latence.

Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des membres du présent Conseil pour la qualité des échanges ayant eu lieu.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 12 h 54.

Le Secrétaire de séance, M. Ludovic CHEVALIER	Le Directeur du CUFR, M. Aurélien SIRI	La Présidente du Conseil d'Administration, Mme Anrafati COMBO

Membres du Conseil d'Administration

Membre D'honneur		Recteur de Mayotte	M. Gilles HALBOUT	Présent
Membres de droit	1	Président du Conseil Départemental	M. IBRAHIM RAMADANI Soibahadine	Absent
	2	Maire de Dembéni	M. JOUWAOU Ambdi Hamada	Représenté par Mme Machechi
	3	Président université partenaire	M. ROIG Benoît	Présent
	4	Président université partenaire	M. AUGE Philippe	Excusé (représenté et procuration à M. SIRI)
Personnalités extérieures	5	Personnalité extérieure	M. CHARAFoudine Zaïnal	Présent
	6	Personnalité extérieure	Mme COMBO Anrafati	Présente
	7	Personnalité extérieure	M. DAHALANI Abdou	Présent
	8	Personnalité extérieure	M. DELOUTE Hugues	Absent
	9	Personnalité extérieure	Mme MOUSSA Echati Bibi	Excusée (représenté et procuration à Mme COMBO Anrafati)
	10	Personnalité extérieure	M. GALARME Thierry	Absent
Membres Elus	11	Collège A (professeurs universités)	M. EGEA Vincent	Présent
	12	Collège A (professeurs universités)	/	/
	13	Collège B (maîtres de conférences)	Mme GOLLETY Claire	Présente
	14	Collège B (maîtres de conférences)	M. SIRI Aurélien	Présent
	15	Collège C (autres enseignements)	Mme FONTAINE Evelyne	Présente
	16	Collège C (autres enseignements)	M. ROSE Jean-Louis	Excusé (représenté et procuration à Mme FONTAINE Evelyne)
	17	Collège BIATSS	M. ABDOULAHY Ridjal	Présente
	18	Collège BIATSS	Mme FONTAINE Catherine	Excusée (représenté et procuration à M. ABDOULAHY Ridjal)
	19	Collège usagers	Mme BEN ATHMANE Benoise	Absente
	20	Collège usagers	M. ABDOULKARIM Anil	Présent

Invités	1	Préfet de Mayotte	M. COLOMBET	Absent Excusé
	2	Directeur Régional des Finances Publiques	M. Jean-Marc LELEU	Absent
	3	Directrice des Services du CUFR de Mayotte	Mme Daouya BERKA	Présente
	4	Directrice des affaires financières	Mme Onja ANDRIAMIANDRA	Présente
	5	Directeur des ressources humaines	M. Fortuné DEMBI	Présent
	6	Directrice de la Scolarité et vie étudiante	Mme Chadia BOUDARSSA	Présente
	7	Agent Comptable	Mme Valérie Ethève	Présente
	7	Présidente de l'Association « L'amicale » des personnels	Mme Manon SQUADRELLI	Présente

ANNEXE 1

Ordre du jour de la séance du 4 mars 2020 (09h00 - 12h00)

1. Informations générales

- Doc. 1.1 : Présentation du rapport définitif du HCERES.
- Doc. 1.2 : Présentation du projet de contractualisation avec le MESRI – Vague E – 2020/2024.
- Doc. 1.3 : Budget rectificatif n° 1 - 2020
- Doc. 1.4 : Présentation de la convention CPGE / CUFR.
- Doc. 1.5 : Présentation des élections partielles des représentants du collège A au Conseil d'Administration du CUFR de Mayotte - Scrutin du 29 avril 2020.
- Doc. 1.6 : Relevé de Conclusions de la Commission Scientifique du 05 février 2020.

2. Procès-Verbal du Conseil d'administration du 4 décembre 2019 - [délibération 2020-01]

- Doc. 2.1 : Projet de Procès-Verbal de la séance du 04 décembre 2019.
- Doc. 2.2 : Projet de délibération.

3. Fixation de la durée d'amortissement des biens corporels et incorporels du CUFR - [délibération 2020-02]

- Doc. 3.1 : Projet relatif à la fixation du seuil d'immobilisation et à la durée d'amortissement.
- Doc. 3.2 : Projet de délibération.

4. Compte financier 2019 - [délibération 2020-03]

- Doc. 4.1 : Compte financier 2019.
- Doc. 4.2 : Rapport de l'agent comptable.
- Doc. 4.3 : Note de l'ordonnateur.
- Doc. 4.4 : Projet de délibération.

5. Présentation du bilan des actions CVEC 2018/2019 - [délibération 2020-04]

- Doc. 5.1 : Bilan d'utilisation de la part CVEC allouée par le CROUS Réunion (Année universitaire 2018/2019).
- Doc. 5.2 : Projet de délibération.

6. Taux vacations des Agents Non Titulaires (ANT), de la filière administrative, de santé et médecine - [délibération 2020-05]

- Doc. 6.1 : Note de présentation.
- Doc. 6.2 : Projet de délibération.

7. Demande de subvention de l'association « L'Amicale » des personnels - [délibération 2020-06]

- Doc. 7.1 : Dossier de présentation de l'association et de demande de subvention.
- Doc. 7.2 : Projet de délibération.